

**LA CHAMBRE D'AGRICULTURE  
DE LA MOSELLE À VOTRE SERVICE****Accueil du public**

à Metz, 64 avenue André Malraux  
du lundi au jeudi :  
de 8h à 12h et de 13h15 à 17h  
Le vendredi :  
de 8h à 12h et de 13h15 à 16h15

**Dans les bureaux décentralisés, sur RDV**

**Morhange**, 2 rue du Pratel  
Bureaux au 3<sup>e</sup> étage  
Tél. 03 87 66 12 30

**Sarrebourg**, 33 rue du Général De Gaulle

Tél. 03 87 66 04 41 (sauf mercredi après-midi)  
**Fermeture exceptionnelle le 31 décembre**

**Economie, installation, diversification :**

N. Ors : 03 87 66 04 41  
(sauf mercredi après-midi)

**Sociétés :**

C. Vendramelli : 03 87 66 12 38

**Point Accueil Installation :**

L. Soucat : 03 87 66 12 93

**Agriculture biologique :**

N. Ors : 03 87 66 04 41

**Centre de Formalités des Entreprises :****Juridique, aménagement :**

P. Teufel : 03 87 66 12 57

**Elevage bovins lait et viande, ovins :**

Tél. 03 87 66 12 46

**Identification bovins, ovins, caprins :**

A. Broquard : 03 87 66 12 46

**Agronomie :**

J. Beccherlé : 03 87 66 12 42

**Environnement :**

C. Mangel : 03 87 66 12 44

**Mission de valorisation des boues/drainage :**

A. Schrotzenberger : 03 87 66 01 43

**Bâtiments :**

M.J. Zimmermann : 03 87 66 12 30

**Organisme indépendant des boues :**

L. Zidar : 03 87 66 03 87

**Service régional Form'agir :****Formation :**

Tél. 03 83 93 34 93

formation@grandest.chambagri.fr

**Apprentissage :**

Tél. 0 800 67 00 68

apprentissage@grandest.chambagri.fr

**Suivre les actualités de la Chambre d'agriculture**

[www.moselle.chambre-agriculture.fr](http://www.moselle.chambre-agriculture.fr)

[www.lorraine.mesparcelles.fr](http://www.lorraine.mesparcelles.fr)

# Planète légumes et les Chambres d'agriculture : un partenariat technique sur la filière maraîchage

**Planète légumes est une station de recherches, d'expérimentation et de conseils. Son Président Pierre Lammert et son Directeur Fabien Digel l'ont présenté aux membres de la Chambre d'agriculture. La Moselle a des atouts pour développer le maraîchage, en particulier le maraîchage de plein champ. La Chambre d'agriculture peut s'appuyer sur Planète légumes pour le conseil aux agriculteurs.**

Il existe vingt-cinq stations expérimentales en fruits et légumes en France, regroupées sous IRFEL France, association d'expérimentation. Dans le Grand Est, on compte très peu de stations par rapport au sud ou à d'autres régions : deux stations fruitières (en Meuse et en Alsace) et la station légumière Planète Légumes. Structure portée par des professionnels d'Alsace, Lorraine et Champagne Ardennes, Planète légumes fonctionne grâce à une équipe d'une quinzaine de personnes généralistes et spécialistes pour répondre aux demandes de ses 500 adhérents répartis dans le Grand Est. 10 % sont en agriculture biologique.

La station de Planète légumes est accréditée Bonnes Pratiques d'Expérimentation (BPE). Elle fait de la recherche, des expérimentations avec des firmes dans le cadre d'homologation de produits phytosanitaires et biologiques. Le conseil est une spécificité de Planète légumes. Comme les Chambres d'agriculture, elle est accréditée

AFNOR pour ses conseils aux producteurs.

**De la graine au consommateur**

Pour réaliser ses missions, Planète légumes mène des travaux d'expérimentations en culture légumière dans le nord-est de la France directement chez les producteurs. Une dizaine d'ingénieurs de terrain se rendent régulièrement chez les producteurs pour les conseiller et répondre à leur problématique en tenant compte des attentes de la filière et de la société. Les actions ont pour objectif d'accroître la rentabilité des moyens de production des exploitations, élever le niveau de vie des exploitations et améliorer le revenu de tous ceux qui y travaillent. La structure est segmentée en plusieurs pôles : alliées (oignon, poireau), asperges, choux à choucroute, fraises, maraîchage et pommes de terre.

Les producteurs adhérents reçoivent la visite d'un technicien au moins une fois par an, les résultats des expérimentations, avertissements, guides des

produits homologués, des variétés, guide de protection, de dés-herbage, guide sur les pratiques alternatives. Des réunions techniques régulières par production sont organisées ainsi que des visites d'essais et des voyages d'études. Planète légumes propose aussi des formations aux chefs d'entreprise et leurs salariés pour conforter, améliorer ou acquérir leurs connaissances professionnelles.

**Le programme d'expérimentation**

La station permet de réaliser quarante à soixante essais par an avec cinq axes de travail prioritaires par les professionnels :

- Premier axe : la compétitivité des exploitations. Les essais variétaux, les itinéraires de cultures, les protections des cultures

- Deuxième axe : les variétés gustatives. Des essais sont effectués tous les ans sur la fraise, sur la tomate. Des séances de dégustation ont lieu dans les magasins, les points de vente, et les marchés pour choisir les variétés qui

seront recommandées aux producteurs, surtout ceux qui font de la vente directe

- Troisième axe : eau, environnement et bio. Une convention avec l'Agence de l'Eau ambitionne de trouver des solutions par rapport à la qualité de l'eau pour des solutions alternatives aux produits phytosanitaires

- Quatrième axe : innovation. Il s'agit de trouver des nouvelles variétés, des nouvelles techniques de production, des nouveaux matériaux

- Cinquième axe : économies d'énergie. Depuis un an, Planète légumes a conventionné avec l'ADEME sur les économies d'énergie, notamment dans les serres, à l'occasion du stockage ou en lien avec la méthanisation.

Organisée au niveau national avec le CTIFL (Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes), Planète légumes se tourne aussi vers l'international. Elle cultive des échanges réguliers avec l'Allemagne, la Hollande, la Suisse, mais aussi la Belgique, l'Espagne, le Québec, ce qui permet d'enrichir ses données.

## Grues cendrées : le retour

**Depuis quelques semaines, les grues cendrées, espèce migratrice, sont de retour en Moselle. Elles peuvent occasionner des dégâts sur les cultures. Néanmoins un dispositif d'indemnisation existe, géré par le Conseil Régional Grand Est.**

En automne, les Grues cendrées quittent le grand froid du nord de l'Europe pour hiverner en France sous des températures plus clémentes. Arrivées en Moselle début octobre, elles repartiront au mois de février. Nos grands étangs et leurs prairies sont particulièrement intéressants pour l'espèce qui s'en sert comme zone dortoir. Dans la journée, les Grues se dispersent pour s'alimenter avant de rentrer sur les zones dortoirs pour passer la nuit. Oiseau omnivore, elles se nourrissent en hiver principalement de végétaux (herbes tendres, plantes aquatiques, racines, baies, graines).

C'est pourquoi elles peuvent occasionner des dégâts sur les parcelles agricoles à ce moment de leur migration. Afin de réduire les conflits liés à l'espèce et ainsi mieux la protéger, le Conseil Régional Grand Est a mis en place un dispositif d'indemnisation des dégâts de Grues cendrées.

**Dégâts indemnisés**

La procédure est simple : pour chaque parcelle impactée, l'exploitant renseigne ses coordonnées, la localisation de la parcelle concernée, la culture

**Les grues cendrées sont de retour en Moselle.**

implantée, l'évaluation de la surface ayant subi des dégâts et fournit un RIB. La date limite de dépôt des dossiers est le 31 mars 2019. Le formulaire est téléchargeable sur le site du Conseil Régional Grand Est : [https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/compensation-degats-des-](https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/compensation-degats-des-grues-sur-cultures/)

[grues-sur-cultures/](https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/compensation-degats-des-grues-sur-cultures/).

Suite à cette demande, le Conseil Régional missionnera un expert pour estimer les dégâts. Seules les pertes de rendement et/ou le coût du re-semis directement liés à la présence de grues lors de leur migration sont pris en compte. Le calcul de l'in-

demnité, d'un taux maximum de 80 %, se fera à l'issue de l'expertise de l'ensemble des dossiers. Les dossiers comportant moins de 200 € de dégâts ne pourront être indemnisés.

**Une espèce sensible au dérangement**

La Grue cendrée est une espèce protégée. Très farouche, l'oiseau décolle et fuit au moindre signe de dérangement. Il est primordial de rester à distance. Les dérangements répétés entraînent souvent le déplacement des dortoirs et l'éclatement des groupes. Les actions d'effarouchement sur des parcelles agricoles sont à proscrire, en particulier lorsqu'elles ne sont pas concertées, car on observe un report de pression de dégâts sur d'autres parcelles. Si vous souhaitez les observer prenez garde de rester à distance et de limiter la présence sur les zones dortoirs avant 9h et après 16h, car ces horaires sont les plus sensibles.

**Anne BARTH,**  
consultante environnement

Chambre d'agriculture de la Moselle  
Tél : 03 87 66 12 44  
[anne.barth@moselle.chambagri.fr](mailto:anne.barth@moselle.chambagri.fr)

